



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 12 juillet 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS:

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Vacant
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim: Mme Martine Bernier.

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisés à prendre part aux débats, à délibérer et à voter.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

2. BONS COUPS DU MOIS

Aucune mention n'est faite.

01-1207-2021

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT que le maire désire ajouter les points suivants au varia :

- 9.5 Contre-expertise – Plan de structure de la bibliothèque;
- 9.6 Déménagement des Bons amis et rangement;
- 9.7 Plan d'aménagement de la bibliothèque;
- 10.7 Projet Wilfrid-Lebeau – Mandat à EXP.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour incluant les ajouts demandés.

L'ordre du jour se lit comme suit :



ORDRE DU JOUR
Préparatoire - séance régulière
du conseil de ville de Danville
Le lundi, 7 juillet 2021 à 19h par zoom-conférence



1 Ouverture de la séance

2 Bons coups du mois

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux

5 Administration et finances

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 juin 2021
- 5.2 Adoption de la liste des chèques émis au 30 juin 2021

6 Administration divers

- 6.1 Autorisation de signature - Cooptel
- 6.2 Autorisation de signature - Transaction dossier Cour supérieure 450-17-007063-184
- 6.3 Ville de Danville - Logo officiel
- 6.4 Congrès - FQM
- 6.5 Congrès - villages-relais
- 6.6 Infotech - Acquisition et installation du logiciel Sygem
- 6.7 Création d'un comité de planification stratégique
- 6.8 Projet Place aux Jeunes des Sources - Demande d'aide financière
- 6.9 CDED - Constitution d'un fonds de roulement
- 6.10 CDED - Projet Encan Québec - Autorisation versement
- 6.11 CDED - Projet Encan Québec - Autorisation cautionnement

7 Administration ressources humaines

- 7.1 Embauche aide-administrative à la comptabilité
- 7.2 Prime à la secrétaire comptable

Période de questions

8 Sécurité publique

- 8.1 Utilisation du gyrophare vert
- 8.2 Dépôt du rapport de mai et juin 2021

9 Travaux publics

- 9.1 Taux horaires étudiants 2021
- 9.2 Étudiants saisonniers - achat de bottes de sécurité
- 9.3 Pavage en sous-traitance
- 9.4 Dénéigement 2021-2022 - Appel d'offre

10 Hygiène du milieu

- 10.1 EP - Réparation d'une pompe et d'une sonde évacuation eaux brutes
- 10.2 EP - Achat d'une sonde
- 10.3 TEU - Achat d'un échantillonneur
- 10.4 EP + TEU - Sous-traitance pour vacances estivales
- 10.5 Projet Wilfrid-Lebeau - Versement au MDELCC
- 10.6 Projet Stanley-Brochu - Dépôt au MDELCC pour autorisation de travaux

11 Aménagement et urbanisme

- 11.1 Liste des permis émis au 30 juin 2021
- 11.2 Dérogation mineure - Lot 4 077 753
- 11.3 Dérogation mineure - Lot 4 242 867
- 11.4 Dérogation mineure - Lot 4 079 052
- 11.5 CPTAQ - Demande d'acquisition de 3 lots
- 11.6 Programme habitation durable

12 Loisirs et culture

	<p>12.1 Climatiseur mural - Salle CLSC 12.2 Autorisation remboursement des inscriptions 2020 12.3 Concours Danville Fleurie - Détermination des prix 12.4 Symposium des arts de Danville - Versement - Projet Balado 12.5 Défi Handicap des Sources - Demande d'aide financière</p> <p>13 <u>Varia</u></p> <p><u>Période de questions</u></p> <p>14 <u>Demandes diverses</u></p> <p>15 <u>Communiqués et correspondance</u></p> <p>16 <u>Rapport des membres du conseil</u> 16.1 Rapport de monsieur Daniel Pitre 16.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche 16.3 Rapport de madame Ginette Pinard</p> <p>17 <u>Événement à venir</u> 17.1 Prochaine séance du conseil, août 2021 17.2 Cocktail pour l'accueil des nouveaux citoyens de 2020-2021</p> <p><u>Période de questions</u></p> <p>18 <u>Mot de fermeture</u></p> <p>19 <u>Levée de la séance</u></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u></p> <p>Aucun procès-verbal n'est adopté</p> <p>Considérant que plusieurs PV (<i>Procès-verbaux</i>) sont en retard de rédaction et donc d'adoption;</p> <p>Considérant qu'un mandat a été confié afin de procéder à la rédaction de ces PV;</p> <p>Monsieur le maire, Michel Plourde, informe l'audience que déjà 5 PV ont été rédigés et sont en processus de révisions et correction.</p>
	<p>5. <u>ADMINISTRATION FINANCES</u></p>
02-1207-2021	<p>5.1 <u>Adoption de la liste des comptes à payer au 30 juin 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre ; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 147 492.25 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
03-1207-2021	<p>5.2 <u>Adoption de la liste des chèques émis au 30 juin 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 4 novembre 2019 transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard ; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 4 novembre 2019 telle que soumise au montant de 26 272.55 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

	6. ADMINISTRATION DIVERS
04-1207-2021	<p>6.1 Autorisation de signature – Cooptel</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville s'engage à octroyer à Cooptel la location sans frais d'un site;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'une entente de location est intervenue entre la ville de Danville et Cooptel concernant les termes et conditions;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne ; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>Que la ville de Danville autorise la signature de l'entente de location avec Cooptel par le maire et la directrice générale, et ce, pour et au nom de la ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
05-1207-2021	<p>6.2 Autorisation de signature – Transaction Cour supérieure 450-17-007063-184</p> <p>CONSIDÉRANT le dossier de la Cour Supérieure – Chambre civile, portant le numéro 450-17-007063-184 dans lequel la Ville de Danville est défenderesse;</p> <p>CONSIDÉRANT que par ce recours, les propriétaires des lots 4 077 430, 4 079 028, 4 079 046, 4 079 746, 4 079 747, 4 079 749, 4 079 751, 4 079 752, 4 079 753, 4 242 837, 4 242 838, 4 424 839, 4 242 840, 4 242 841, 4 242 842, 4 242 843 et 4 242 935 DU CADASTRE DU Québec, circonscription foncière de Richmond, souhaitent que la Cour supérieure déclare des droits et interprète le règlement de zonage ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'un règlement hors cour est intervenu entre les parties;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche ; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>Que la ville de Danville accepte de régler le dossier de la Cour supérieure 450-17-007063-184 selon les termes et modalités prévus au document de transaction soumis par les procureurs de la ville et en autorise la signature par le maire et la directrice générale, et ce, pour et au nom de la ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
06-1207-2021	<p>6.3 Ville de Danville – Logo officiel</p> <p>CONSIDÉRANT le logo des armoiries de la ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT le logo de la représentation d'une horloge survolée par des bernaches;</p> <p>CONSIDÉRANT le conseil désire statuer sur le logo officiel de la ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre ; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>Que le logo des armoiries soit le logo administratif officiel de la ville de Danville et que le logo de la représentation d'une horloge survolée par des bernaches soit utilisé à des fins promotionnelles.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
07-1207-2021	<p>6.4 Congrès – FQM</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la FQM (<i>Fédération Québécoise des Municipalités</i>) participer au congrès annuel qui se tiendra en présentiel à Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne ; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p>

	<p>D'autoriser la participation de Monsieur Michel Plourde, maire ainsi que Nathalie Boissé, conseillère. Que les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
08-1207-2021	<p>6.5 Congrès- Village relais</p> <p>CONSIDÉRANT le 10^e congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se tiendra, en présentiel à Forestville du 8 au 10 septembre 2021 :</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser la participation Monsieur Michel Plourde, maire ainsi que Monsieur Daniel Pitre, conseiller. Que les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
09-1207-2021	<p>6.6 Infotech – Acquisition et installation du logiciel Sygem</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service d'infotech pour l'acquisition du logiciel de gestion municipale, Sygem d'Infotech, dont les coûts termes et conditions sont répartis ainsi;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel :..... 16 250.00 \$ - Services d'implantation :..... 2 960.00 \$ - Services annuels – 5 utilisateurs – 6 mois :..... 4 250.00 \$ - Total taxes incluses :..... 26 973.14 \$ <p>CONSIDÉRANT; le coût du logiciel est payable en versement égal de 3 250.00 \$ par année;</p> <p>CONSIDÉRANT que les coûts suivants sont à payer en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel :..... 3 250.00 \$ - Services d'implantation :..... 2 960.00 \$ - Services annuels – 5 utilisateurs – 6 mois :..... 4 250.00 \$ - Total taxes incluses :..... 12 026.39 \$ <p>CONSIDÉRANT que des documents sont à signer afin de confirmer l'achat et la mise-en-route du logiciel Sygem, à savoir : la convention, le contrat de service et le rôle en ligne;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser la signature, par le Maire et la directrice générale par intérim, de tout document présenter par Infotech pour l'achat et la mise-en-route du logiciel Sygem;</p> <p>D'autoriser le versement de 12 026.39 \$, taxes incluses, concernant les coûts 2021 du logiciel Sygem, à payer.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
010-1207-2021	<p>6.7 Création d'un comité de planification stratégique</p> <p>CONSIDÉRANT qu'une planification stratégique doit être réalisée en 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'afin de faire progresser ce dossier, la création d'un comité serait appropriée;</p> <p>CONSIDÉRANT l'intérêt favorable des élus Nathalie Boissé, Daniel Pitre et Ginette Pinard à faire partie de ce comité;</p> <p>CONSIDÉRANT l'intérêt favorable des employées municipaux Chantale Dallaire, chargée de projet, et Émilie Lalancette-Néron, agent de développement a aussi faire partie de ce comité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p>

	<p>D'autoriser la création d'un comité de planification stratégique, composé des élus Nathalie Boissé, Daniel Pitre et Ginette Pinard, en guise de substitue ainsi que des employés municipaux Chantal Dallaire et Émilie Lalancette-Néron.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
011-1207-2021	<p>6.8 Projet Place aux Jeunes des Sources – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de partenariat présenté par Le Carrefour jeunesse—emploi des comptés de Richmond et Drummond-Bois-Francis, en collaboration avec plusieurs partenaires et organisations de la région, dans le cadre du programme; « Place aux jeunes des Sources ».</p> <p>CONSIDÉRANT que l'offre de partenariat présenté sollicite la ville de Danville pour un montant de 500 \$, au titre de partenaire collaborateur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'accepter l'offre de partenariat au titre de partenaire collaborateur et autoriser le versement d'une somme de 500 \$ programme « Place aux jeunes des Sources ».</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
012-1207-2021	<p>6.9 CDED – Projet Encan Québec – Constitution d'un fonds de roulement</p> <p>CONSIDÉRANT que la CDED (<i>Corporation de développement économique de Danville inc.</i>) est un organisme à but non lucratif qui construit, acquiert et gère des immeubles a vocation industrielle ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'organisme n'a pas de fonds de roulement et que la réalisation de ses mandats requiert la disponibilité de ressources financières ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville accepte de prêter 75 000 \$ à la corporation pour servir de fonds de roulement, et ce à même la réserve constituée pour le développement économique de la ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE la Ville de Danville prête à la CDED, une somme de 75 000 \$ pour procéder et constituer un fonds de roulement essentiel à ses activités;</p> <p>QUE ledit prêt ne porte pas intérêt et ne soit pas remboursable, pour une période de 59 mois, sauf si la CDED venait à cesser ses activités avant l'échéance du terme.</p> <p>Que le montant de 75 000 \$ soit affecté à la réserve; « <i>Taxes réserves corporation de développement économique de Danville</i> ».</p> <p>QUE la directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Danville, tous les documents relatifs à ce cautionnement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
013-1207-2021	<p>6.10 CDED – Projet Encan Québec - Autorisation de versement</p> <p>CONSIDÉRANT que la CDED (<i>Corporation de développement économique de Danville inc.</i>) travaille à la création d'un parc industriel léger et que pour se faire, elle doit acquérir un immeuble appartenant au Réseau Encans Québec S.E.C, situé au 1451, route 116, Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette acquisition nécessite un prêt d'une institution financière pour une somme de 140 000\$ et une mise-de-fonds de 75 000\$ par la CDED;</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville désire verser cette mise-de-fonds à la CDED à même la réserve constituée pour le développement économique de la ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE la Ville de Danville verse à la CDED une contribution de 75 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 1451, route 116 (lot 4 077 752) à Danville;</p>

	<p>QUE ladite contribution ne porte pas intérêt et ne soit pas remboursable, sauf si la corporation venait à céder ladite propriété, en tout ou en partie, et ce après que les créanciers hypothécaires aient été remboursés.</p> <p>QUE la directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Danville, tous les documents relatifs à ce prêt et cette mise-de-fonds.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
014-1207-2021	<p>6.11 CDED – Projet Encan Québec - Autorisation cautionnement</p> <p>CONSIDÉRANT que la CDED (<i>Corporation de développement économique de Danville inc.</i>) travaille au projet de parc industriel léger et que pour se faire, elle doit obtenir un prêt de 140 000 \$ d'une institution financière;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Ville de Danville se porte cautionnaire de cette obligation jusqu'à concurrence de 49 999\$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE la Ville de Danville se porte cautionnaire en faveur de la CDED pour l'emprunt hypothécaire que cette dernière doit contracter pour l'acquisition d'un bâtiment situé au 1451, route 116 (lot 4 077 752) à Danville pour un montant de 49 999 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement.</p> <p>QUE la directrice générale par intérim, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Danville, tous les documents relatifs à ce cautionnement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
015-1207-2021	<p>7.1 Embauche aide-administrative à la comptabilité</p> <p>CONSIDÉRANT que Mme Daphnée Laflamme a déjà travaillé à la ville de Danville pour y effectuer son stage d'étude;</p> <p>CONSIDÉRANT que Mme Lucie Provencher s'est montrée satisfaite des tâches exécutées durant ce stage;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en raison d'un surplus de travail, les services de Mme Laflamme s'avèreraient forts utiles, et ce, de façon ponctuelle;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser l'embauche, à temps partiel, de Mme Daphnée Laflamme, à raison d'un à deux jours semaine;</p> <p>Qu'en conformité avec la convention collective, le titre du poste soit « commis de bureau », rémunéré selon, échelon 1;</p> <p>Que la directrice générale par intérim soit mandatée à planifier et coordonner le temps de travail de Mme Laflamme.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
016-1207-2021	<p>7.2 Prime à la secrétaire comptable</p> <p>CONSIDÉRANT le surplus de travail généré ces dernières semaines par le départ en congé maladie d'une durée indéterminée, de la directrice générale Mme Josée Vendette ainsi que le départ de, Mme Chantale Cantin, adjointe administrative;</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions avec le Syndicat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser une prime horaire de 9.74 \$ sur 60.75 heures, soit une somme totale 591.71 \$ moins les déductions à la source requises par la Loi.</p>

	<p>Le conseil profite de l'occasion pour remercier Mme Lucie Provencher de son dévouement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>Période de questions</p> <p>Une période de questions s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.</p>
	<p>8 SÉCURITÉ PUBLIQUE</p>
017-1207-2021	<p>8.1 Utilisation du gyrophare vert</p> <p>CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du <i>Code de la sécurité routière</i> (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;</p> <p>CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du <i>Règlement sur le feu vert clignotant</i> par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le <i>Code de la sécurité routière</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la ville est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette recommandation peut être accordée si l'évaluation du dossier d'emploi d'un pompier démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la ville peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>Autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au <i>Règlement sur le feu vert clignotant</i>, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la ville de Danville.</p> <p>De déléguer au Directeur du Service de sécurité incendie de Danville la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du <i>Règlement sur le feu vert clignotant</i>.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.2 Dépôt du rapport de mai et juin 2021</p> <p>La directrice générale par intérim dépose séance tenante un tableau des correspondances reçues.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>9 TRAVAUX PUBLICS</p>
018-1207-2021	<p>9.1 Taux horaire étudiant 2021</p>

	<p>CONSIDÉRANT que la convention collective ne statue pas du taux horaire étudiant, à l'embauche ni même si plus d'une année d'embauche;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser un taux horaire de 15.10 \$ pour les étudiants affectés au département de voirie et ayant 2 ans et plus d'emploi à la ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.2 Étudiants saisonniers – Achat de bottes de sécurité</p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
019-1207-2021	<p>9.3 Pavage en sous-traitance</p> <p>CONSIDÉRANT les travaux de pavage manuels et mécaniques à effectuer;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Perreault de faire exécuter ses travaux en sous-traitance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser un d'appel d'offre en sous-traitance pour des travaux de pavage à être exécutés sur la côte à Girard, la rue Water, Castelbar et le Chemin des Lacs.</p> <p>Il est aussi résolu de mandater la firme EXP à rédiger le devis d'appel d'offre de ces travaux et selon la politique contractuelle de la ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
020-1207-2021	<p>9.4 Déneigement 2021-2022 – Appel d'offre</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Perreault de lancer un appel d'offre pour le déneigement des rues, rangs et routes du territoire de la ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT que 9 circuits de déneigement sont déjà établis;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser un appel d'offres pour le déneigement 2021-2022 des 9 circuits de déneigement du territoire de la ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>10 HYGIÈNE DU MILIEU</p>
021-1207-2021	<p>10.1 EP – Réparation d'une pompe et d'une sonde évacuation eaux brutes</p> <p>CONSIDÉRANT l'eau potable (EP) et la réparation d'une pompe et d'une sonde d'évacuation des eaux brutes;</p> <p>CONSIDÉRANT que ces travaux de réparation sont à faire exécuter dans les meilleurs délais;</p> <p>CONSIDÉRANT l'estimation des coûts faite par M. Guy Perreault;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser une dépense approximative de 16 000 \$ plus les taxes applicables et procéder aux travaux de réparation et remplacement de pièces, s'il y a lieu.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

022-1207-2021	<p>10.2 Achat d'une sonde</p> <p>CONSIDÉRANT une sonde pour le niveau des eaux usées, défectueuse, située au poste 3R des eaux usées;</p> <p>CONSIDÉRANT un coût approximatif de 2 500 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de cette sonde;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser une dépense approximative de 2 500 \$ plus les taxes applicable pour le remplacement d'une sonde au poste 3R des eaux usées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
023-1207-2021	<p>10.3 TEU – Achat d'un échantillonneur</p> <p>CONSIDÉRANT le remplacement nécessaire d'un échantillonneur au poste de traitement des eaux usées (TEU) situé sur la route 116;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de Veolia, No : 21001570 SQ 05000, au montant de 5 379.83 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture dudit échantillonneur;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'un montant approximatif de 4 000 \$ doit être prévu pour l'installation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'accepter l'offre de service de la firme Veolia portant le numéro 21001570 SQ 05000, et autoriser une dépense au montant de 5 379.83 \$ plus les taxes applicables, et soit autoriser une dépense totale de 10 000 \$ pour la fourniture et l'installation de l'échantillonneur ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
024-1207-2021	<p>10.4 EP + TEU – Sous-traitance pour vacances estivales</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir en tout temps une personne responsable certifiée aux départements des eaux potables (EP) et au traitement des eaux usées (TEU);</p> <p>CONSIDÉRANT que les vacances estivales doivent être comblées, car un seul employé municipal possède ces certifications;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Olivier Précourt, reçue par courriel, le 5 juillet dernier, disponible pour assurer le remplacement durant les vacances estivales 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'accepter l'offre de service de M. Olivier Précourt, reçue par courriel, le 5 juillet dernier, pour le remplacement durant les vacances estivales 2021, aux départements des eaux potables et traitements des eaux usées de la ville de Danville.</p> <p>Que Monsieur Sylvain Boucher, employé municipal, soit autorisé à planifier son remplacement de vacances avec Monsieur Précourt et en avise la directrice générale par intérim.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
025-1207-2021	<p>10.5 Projet rue Wilfrid Lebeau – Versement au MDELCC</p> <p>CONSIDÉRANT pour compléter le dossier du projet rue Wilfrid Lebeau auprès du MDELCC (<i>ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques</i>) un montant de 200 \$ doit être émis conformément à l'arrêté ministériel relatif aux frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;</p> <p>CONSIDÉRANT notre numéro de dossier auprès du MDELCC, D874, et que ce versement doit être effectué dans un délai de moins de 30 jours;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Nathalie Boissé,</p>

	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser le versement d'une somme de 200 \$ au MDELCC conformément à leurs directives de paiement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
026-1207-2021	<p>10.6 Projet Stanley-Brochu – Demande au MDELCC</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution mandatant les Services EXP pour la préparation des plans et devis du secteur des rues Stanley et Brochu et pour dépôt d'une demande au MDELCC (<i>ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques</i>) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville ne s'objecte pas à l'émission de l'autorisation par le MDELCC;</p> <p>CONSIDÉRANT la ville de Danville s'engage à déposer, au plus tard 60 jours après la réalisation des travaux, une attestation signée par un ingénieur qui établira la conformité des travaux avec l'autorisation reçue du MDELCC;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE la ville de Danville s'engage à déposer, au, au plus tard 60 jours après la réalisation des travaux, une attestation signée par un ingénieur qui établira la conformité des travaux avec l'autorisation reçue du MDELCC et que celle-ci ne s'objecte pas à l'émission de l'autorisation par le MDELCC;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME</p>
	<p>11.1 Liste des permis émis</p> <p>La directrice générale par intérim dépose le rapport des permis émis en juin 2021.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
027-1207-2021	<p>11.2 Dérogation mineure – Lot 4 077 753</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineur pour le lot 4 077 753 afin d'autoriser et de reconnaître conforme l'implantation mesurée d'une partie de la résidence à 4.66 mètres de recul latéral.</p> <p>CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 158-25, pour la zone M-38 prescrit une marge de recul latérale de 5 mètres.</p> <p>CONSIDÉRANT l'étude faite par le CCU (<i>Comité consultatif d'urbanisme</i>) et la recommandation favorable;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser la demande de dérogation pour le lot 4 077 753;</p> <p>D'autoriser et reconnaître conforme la marge de recul latéral de 4.66 mètres alors que le règlement de zonage 158-25, pour la zone M-38 prescrit une marge de recul latéral de 5 mètres.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
028-1207-2021	<p>11.3 Dérogation mineure – Lot 4 242 867</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineur pour le lot 4 242 867 afin d'autoriser et de reconnaître conforme l'implantation mesurée de l'entrepôt à 2.34 mètres de recul avant et la marge de recul latérale nulle (0 mètre).</p> <p>CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 158-25, pour la zone M-38 prescrit une marge de recul latérale de 5 mètres et 10 mètres pour la marge avant</p> <p>CONSIDÉRANT l'étude faite par le CCU (<i>Comité consultatif d'urbanisme</i>) et la recommandation défavorable;</p>

	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE NE PAS autoriser la demande de dérogation pour le lot 4 242 867;</p> <p>De NE PAS autoriser NI reconnaître conforme l'implantation mesurée de l'entrepôt à 2.34 mètres de recul avant et la marge de recul latérale nulle (0 mètre).</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>029-1207-2021</p>	<p>11.4 Dérogation mineure – Lot 4 079 052</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineur pour le lot 4 079 052 afin d'autoriser et de reconnaître conforme l'implantation d'une nouvelle résidence projetée avec une marge de recul avant de 7.57 mètres et une marge de recul arrière de 5.4 mètres.</p> <p>CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 158-25, pour la zone V-2 prescrit une marge de recul avant de 10 mètres et une marge de recul arrière de 10 mètres.</p> <p>CONSIDÉRANT l'étude faite par le CCU (<i>Comité consultatif d'urbanisme</i>) et la recommandation favorable;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser la demande de dérogation pour le lot 4 079 052;</p> <p>D'autoriser et reconnaître conforme la marge de recul avant de 7.57 ainsi que la marge de recul arrière de 5.4 mètres alors que le règlement de zonage 158-25, pour la zone V-2 prescrit une marge de recul avant et arrière de 10 mètres.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>030-1207-2021</p>	<p>11.5 CPTAQ – Demande d'aliénation de 3 lots</p> <p>CONSIDÉRANT que M. Jean-Guy Leroux entend procéder à l'aliénation des lots 4 835 606, 4 835 608 et 4 835 827 du Cadastre du Québec, lesquels totalisant 33,30 hectares et situés dans la zone agricole établie en vertu de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> et que l'acquéreur Ferme Roulante Enr. entend les utiliser pour augmenter la superficie cultivable de la ferme afin de nourrir le bétail;</p> <p>CONSIDÉRANT que M. Leroux demeurerait propriétaire du lot 4 835 594 d'une superficie de 70 396,4 mètres carré ;</p> <p>CONSIDÉRANT que dans les circonstances une autorisation de la Commission est nécessaire en vertu de l'article 29 de la Loi ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Commission requière une résolution du Conseil tenant compte des critères en vertu de l'article 62 de la Loi;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Danville et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact sur le potentiel agricole des lots concernés et lots avoisinants et sur les possibilités d'utilisation agricole;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;</p> <p>CONSIDÉRANT que la demande déposée par Ferme Roulante Enr. à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant à autoriser l'aliénation des lots 4 835 606, 4 835 608 et 4 835 827 du cadastre du Québec est conforme aux règlements d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p>

	<p>QUE le conseil municipal de la Ville appuie la demande d'aliénation des lots 4 835 606, 4 835 608 et 4 835 827 d'une superficie de 33,30 hectares à la <i>Commission de la protection du territoire agricole du Québec</i></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>										
031-1207-2021	<p>11.6 Programme d'habitation durable</p> <p>CONSIDÉRANT le programme d'habitation durable / Ville de Victoriaville;</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution No : 347-2018;</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution No : 128-2019;</p> <p>CONSIDÉRANT les offres de services de la firme Absolu portant les numéros VE-10789 – No dossier VD-17537 et VE-10787 – No dossier VD-17533</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'accepter les offres de services de la firme Absolu portant les numéros VE-10789 – No dossier VD-17537 et VE-10787 – No dossier VD-17533 et autoriser une dépense approximative de 6 500 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>										
	<p>Période de questions</p> <p>La période de questions initialement prévue après le point 13 est déplacée ici.</p>										
	<p>12. LOISIRS ET CULTURE</p>										
032-1207-2021	<p>12.1 Climatiser mural – Salle Mgr Thibault</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de Climco Service pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation extérieure à l'ancienne salle du CLSC, située au rez-de-chaussée de l'aile ouest du Centre Mgr Thibault;</p> <p>CONSIDÉRANT cette offre de service datée du 28 juin 2021 et portant le numéro 4002 est au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'accepter l'offre de service de Climco Service pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation extérieure à la salle CLSC, datée du 28 juin 2021 et portant le numéro 4002 au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>										
033-1207-2021	<p>12.2 Autorisation remboursement des inscriptions 2020</p> <p>CONSIDÉRANT que plusieurs activités sportives ont été annulées au début de l'année 2020, en raison de la pandémie de COVID-19;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le remboursement des inscriptions qui sont établies comme suit :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- Hockey mineur :.....</td> <td style="text-align: right;">420.00 \$</td> </tr> <tr> <td>- Patin artistique :.....</td> <td style="text-align: right;">157.50 \$</td> </tr> <tr> <td>- Karaté 6-8 ans :.....</td> <td style="text-align: right;">355.00 \$</td> </tr> <tr> <td>- Karaté 9-17 ans :.....</td> <td style="text-align: right;"><u>270.24 \$</u></td> </tr> <tr> <td>- Total du remboursement :</td> <td style="text-align: right;">1 172.74 \$</td> </tr> </table> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser le remboursement d'une somme totale de 1 172.74 \$, des inscriptions aux activités sportives ayant été annulées au début de l'année 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	- Hockey mineur :.....	420.00 \$	- Patin artistique :.....	157.50 \$	- Karaté 6-8 ans :.....	355.00 \$	- Karaté 9-17 ans :.....	<u>270.24 \$</u>	- Total du remboursement :	1 172.74 \$
- Hockey mineur :.....	420.00 \$										
- Patin artistique :.....	157.50 \$										
- Karaté 6-8 ans :.....	355.00 \$										
- Karaté 9-17 ans :.....	<u>270.24 \$</u>										
- Total du remboursement :	1 172.74 \$										

034-1207-2021	<p>12.3 Concours Danville Fleurie – Détermination des prix</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville a mis sur pied un concours Danville Fleurie ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les prix qui seront attribués dans le cadre de ce concours à même les sommes budgétées pour les Fleurons du Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT que messieurs Jean-Guy Dionne et Jean-Guy Laroche ont été mandatés pour désigner les membres du jury;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'octroyer les prix suivant pour les aménagements les plus réussis dans le cadre du concours Danville Fleurie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerces : 1 prix de 150.00 \$ - Résidences : 2 prix de 100.00 \$ - Loyers : 2 prix de 75.00 \$ - Coup de Cœur : 1 prix de 100.00 \$ <p>De mandaté Mme Chantale Dallaire, chargée de projet, à recruter trois citoyens(nes) afin de constituer un jury et de ne dévoiler les membres du jury, uniquement qu'à la fin du concours.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
035-1207-2021	<p>12.4 Symposium des arts de Danville – Versement – Projet balado</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville accorde une somme de 1 000 \$ au Symposium des arts de Danville pour un projet de balado;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ pour le projet balado du Symposium des arts de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
036-1207-2021	<p>12.5 Défi Handicap des Sources – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de financement – Été 2021 de Défi handicap des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT cet organisme sollicite la ville de Danville d'une somme de 350 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'autoriser le versement d'une somme de 350 \$ à Défi handicap des Sources en référence à la demande de financement – Été 2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>13. Varia</p>
037-1207-2021	<p>9.5 Contre-expertise – Plan de structure de la bibliothèque</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil désire obtenir une contre-expertise de l'étude réalisée au niveau du plan de structure de la bibliothèque;</p> <p>Sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>De mandater Monsieur Stéphane Langlois, Gestion des bâtiments de la MRC des Sources à demander une contre-expertise concernant l'étude de la proposition présentée par un ingénieur en structure, au printemps 2021 et de faire produire par la suite un plan de structure de la bibliothèque.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

038-1207-2021	<p>9.6 Déménagement des Bons amis et rangement</p> <p>Sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>De mandater Monsieur Stéphane Langlois, Gestion des bâtiments de la MRC des Sources à autoriser le club des Bons amis à emménager dans leur local situé au Centre Mgr Thibault et à y effectuer le rangement de leurs effets.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
039-1207-2021	<p>9.7 Plan d'aménagement de la bibliothèque</p> <p>Sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>De mandater Monsieur Stéphane Langlois, Gestion des bâtiments de la MRC des Sources à communiquer avec Réseau Biblio Estrie afin d'obtenir le plan d'aménagement de la bibliothèque de la ville de Danville et de le mettre en œuvre. Le cas échéant, en l'absence de plan réalisé à ce jour, à l'élaborer.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
040-1207-2021	<p>10.7 Projet Wilfrid-Lebeau – Mandat à EXP.</p> <p>Sur proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>De mandater la firme EXP à produire l'appel d'offre, effectuer la surveillance des travaux et mandater les analyses laboratoires dans le cadre du projet Wilfrid-Lebeau.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>14. Demandes diverses</p>
	<p>15. Communiqués et correspondances La directrice générale par intérim dépose séance tenante un tableau des correspondances reçues.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>16. Rapports des membres du conseil</p>
	<p>16.1 Rapport de Monsieur Daniel Pitre La directrice générale par intérim dépose séance tenante le rapport du conseiller, Monsieur Daniel Pitre.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>16.2 Rapport de Monsieur Jean-Guy Laroche La directrice générale par intérim dépose séance tenante le rapport du conseiller, Monsieur Jean-Guy Laroche.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>16.3 Rapport de Madame Ginette Pinard La directrice générale par intérim dépose séance tenante le rapport de la conseillère, Madame Ginette Pinard.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>16.3 Rapport de Monsieur Jean-Guy Dionne Monsieur Jean-Guy Dionne, dépose séance tenante son rapport.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p>
	<p>17. Événements à venir</p>
	<p>17.1 Prochaine séance du conseil, août 2021 La séance ordinaire du mois d'août devra être déplacée de la date initialement prévue au calendrier des séances du conseil 2021.</p>

	La date de sa tenue sera communiquée dans les plus brefs délais, le tout conformément à la Loi sur les cités et ville et sera aussi publicisée sur les différentes plateformes de communication citoyenne de la ville.
	17.2 Cocktail des nouveaux arrivants Un cocktail pour les nouveaux arrivants se tiendra le 19 août 2021, de 18h à 19h à l'étang Burbank. En cas de pluie le tout se déroulera au Centre Mgr Thibault.
	18. Mot de fermeture
041-1207-2021	19. Levée de la séance Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RESOLU DE LEVER l'assemblée à 20 h 47 ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde
Maire

Martine Bernier DMA
Directrice générale par intérim

